

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	25
Votants par procuration	4
Absents	10
Total des votes	29

7. Finances locales  
7.10 Divers

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du treize septembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme HAKI, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOLLAIS, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : M. VOSNIER

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, M. DEPLANQUES, Mme JEAMMET, M. LEROUX, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. MARE, M. MAUVIEUX, Mme VANNIER

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, Mme JEAMMET à Mme MONLON, M. LEROUX à M. TIMON, Mme WACRENIER à Mme HAKI

### **69-2022 Subventions de fonctionnement aux associations 2022 - complément**

La Ville de Pont-Audemer soutient activement la vie associative locale.

Toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIRENE peut demander une subvention pour réaliser une action ou un projet d'investissement, contribuer au développement d'activités ou contribuer au financement global de son activité.

Les subventions regroupent les aides *en numéraire* ou *en nature* accordées dans un but d'intérêt général.

Par délibération en date du 17 février 2021, le Conseil Municipal a constitué une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations. Cette commission est chargée de contrôler le bon usage des deniers publics et garantir l'équité dans l'attribution des subventions aux associations.

Deux nouvelles demandes de subventions sont parvenues en mairie depuis la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2022 :

Association	Montant demandé
<b>PONT AUDEMER ATHLETIC CLUB (5 et 10 km Mascarets)</b>	1 500,00 €
<b>ENTRAID' ADDICT (fonctionnement annuel)</b>	600,00 €
<b>ROTARY (voyage en Allemagne – jeunes en Mission Locale)</b>	1 000,00 €
<b>CARDIO-DRONE (défibrillateur transporté par drone – collège PMC – Professeur M. Husté)</b>	1 000,00 €
<b>EPICEA</b>	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 100,00 €</b>

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

VU l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier,

VU la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment ses articles 9-1 et 10

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier d'utilisation de subvention,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2021 portant constitution d'une commission d'examen et de suivi des demandes de subventions par les associations,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2022 attribuant les subventions aux associations pour 2022,

**Considérant** le souhait de la ville de Pont-Audemer de soutenir et dynamiser le tissu associatif local,

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

➤ **D'ATTRIBUER** les subventions décrites dans le tableau ci-dessous :

Association	Montant demandé
<b>PONT AUDEMER ATHLETIC CLUB (5 et 10 km Mascarets)</b>	1 500,00 €
<b>ENTRAID' ADDICT (fonctionnement annuel)</b>	600,00 €

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20220919-69-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2022  
Date de réception préfecture : 27/09/2022

<b>ROTARY</b> (voyage en Allemagne – jeunes en Mission Locale)	1 000,00 €
<b>CARDIO-DRONE</b> (défibrillateur transporté par drone – collègue PMC – Professeur M. Husté)	1 000,00 €
<b>EPICEA</b>	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 100,00 €</b>

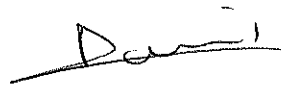
- **DE PREVOIR** les crédits au budget 2022, nature 6574 – subventions aux associations.

Fait à PONT-AUDEMER, le 19 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

